

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juin 2009

CP 09/06-33

**COMITE « AVENIR ENTREPRISE »
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE FRAGILE**

Maîtrise d'ouvrage	Projets concernés
Commune de Villemade	Travaux à la Boulangerie
Commune de Castelmayran	Création d'un Multi-services
Commune de Puylaroque	Equipement du restaurant

Cette politique est appliquée conformément au Chapitre IV, section II, articles 37 à 39 et 50 à 60 du règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique fixé par l'arrêté départemental n° 91- 1762 du 19 novembre 1991, modifiée par le Contrat Avenir Entreprise lors de la Décision Modificative N° 2 en date du 16 novembre 2007.

Les articles susvisés stipulent que le Conseil Général peut apporter une aide financière aux communes de moins de 2 000 habitants situées dans des zones fragiles au sens du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, qui assurent, pour le compte d'entreprises commerciales en création, la réalisation, l'aménagement ou la réhabilitation de locaux à usage professionnel.

L'intervention du Département ne peut être effectuée que lorsque l'initiative privée est défaillante, absente ou insuffisante et qu'il y a sur place une volonté d'assurer le maintien de services nécessaires à la satisfaction des besoins de population.

La subvention du Conseil Général est plafonnée à 15 000 € par implantation et à 30 % du coût H.T. de la dépense subventionnable.

Dans le cas de subventions cumulées des collectivités locales, le financement ne peut excéder 60 % du coût H.T. de la dépense subventionnable.

Dans le cadre des dispositions précitées, le Comité Avenir Entreprise, réuni le jeudi 16 avril 2009, a déterminé des projets éligibles aux aides susvisées qui nous sont soumis ci après :

1 – TRAVAUX A LA BOULANGERIE SUR LA COMMUNE DE VILLEMADÉ

► LES RAISONS

La Commune de Villemadé est propriétaire d'un bâtiment, scindé en deux commerces, une partie tabac-journaux-café et une autre boulangerie-pâtisserie-épicerie. La partie boulangerie a été rachetée à une coopérative de céréaliers en 1999, pour être confiée dans un premier temps à un jeune artisan boulanger, qui n'a malheureusement pas su se forger une clientèle. Le Conseil Municipal a alors lancé un nouvel appel à candidature qui a abouti en novembre 2008.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Afin de faciliter au mieux l'installation des nouveaux gérants, le Conseil Municipal a délibéré afin de prendre en charge des travaux de remise aux normes du local commercial ainsi que de l'acquisition de matériel spécifique pour la boulangerie (vitrine, pétrin, batteur, gondes...).

Suite à la réalisation de ces investissements, la municipalité a dû choisir entre 8 candidats, le nouveau boulanger de la commune. La personne a été choisi eu égard à son expérience professionnelle (ancien boulanger de la commune de Montech) et à sa volonté de s'investir pour proposer à l'ensemble de la population alentour des meilleurs produits.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il est porté par la commune de Villemadé,
- le projet permet de proposer à la population du bassin de vie un commerce de boulangerie pâtisserie,
- les gérants de ce commerce sont des professionnels reconnus.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût total de l'opération s'élève 43 512,71 € HT, réparti de la façon suivante :

Désignation des travaux	MONTANT H.T.
Aménagement du bâtiment	4 646,98 €
Matériel de boulangerie	38 864,73 €
TOTAL H.T.	43 511 ,71 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Il s'établit comme suit :

Conseil Général	13 053,00 €
Autofinancement	30 458,71 €
TOTAL	43 511,71 €

Conformément à la politique départementale, la subvention du département sollicitée en matière économique correspond à 30 % du montant des travaux HT soit $43\,511,71 \times 30\% = 13\,053\text{ €}$

► RESULTATS ATTENDUS

Ouvert depuis novembre 2008, la boulangerie a su fidéliser une clientèle locale issue tout autant de la commune de Villemade que des habitants des quartiers de Bas Pays, Saint Hilaire, Falguières...qui n'ont plus de boulanger à proximité. Les plages horaires d'ouverture du magasin (6 H 30-13 H - 15 H-20 H) et la tournée de distribution font que la boulangerie de Villemade a trouvé une clientèle et fonctionne de façon très satisfaisante.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un maintien des services de première nécessité,
- propose d'accorder à la commune de Villemade une subvention d'un montant de 13 053 € pour les travaux à la boulangerie.



2 – CREATION D'UN MULTI-SERVICES SUR LA COMMUNE DE CASTELMAYRAN

► LES RAISONS

La Commune de Castelmayran, située à 8 km de Castelsarrasin, possédait jusqu'en 2005 une alimentation générale. Aucun repreneur n'ayant souhaité prendre la suite de l'ancien exploitant, le village se retrouve aujourd'hui sans commerce alimentaire. L'artisan boulanger a également pris sa retraite dernièrement ce qui a conduit à la fermeture de la boulangerie, toujours faute de repreneur.

Le Conseil Municipal, soucieux de maintenir une activité commerciale, a donc validé le projet de création d'un multi-services, commerce indispensable pour une commune en progression démographique. En effet, la population en augmentation constante, approche les 1 000 habitants.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Pour relancer cette activité commerciale, la commune a décidé d'investir dans la construction d'un local neuf, situé sur un terrain communal proche d'une zone résidentielle. Ce choix est guidé par le coût trop onéreux qu'aurait engendré la mise aux normes de l'ancienne épicerie et par la volonté de créer un pôle de vie et d'activité excentré à la fois de la route départementale et du centre du village mais situé dans un quartier résidentiel en expansion.

Il est à noter que la commune, propriétaire d'une licence IV est prête à la mettre à disposition du gérant de ce futur local commercial si ce dernier souhaite, en plus de l'activité « alimentation », ouvrir un débit de boissons.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il est porté par la commune de Castelmayran,
- il est inscrit à la maquette du Pays Garonne Quercy Gascogne,
- le projet permettra de proposer à nouveau à la population une offre de services sur la commune de Castelmayran alliant alimentation-épicerie-tabac-journaux et éventuellement un café.

La maquette de financement du Pays Garonne Quercy Gascogne (programme 2009 phase 1) a été validée par le comité des financeurs du 24 mars 2009. Elle sera proposée au vote de la Commission Permanente du Conseil Général du mois d'avril 2009.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût total de l'opération s'élève 319 100 € HT, réparti de la façon suivante :

Désignation des travaux	MONTANT H.T.
Construction et aménagement du bâtiment	198 000,00 €
Aménagement extérieur	97 340,00 €
Honoraires et Études	23 760,00 €
TOTAL H.T.	319 100,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Il s'établit comme suit :

FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisan et le Commerce) (30 %)	95 730,00 €
Conseil Régional	49 574,00 €
Commune de Castelmayran	124 222,00 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne	
Politique Économique	15 000,00 €
bâtiments communaux	34 574,00 €
TOTAL	319 100,00 €

Conformément à la politique départementale, la subvention du département, sollicitée en matière économique correspond à 30 % du montant des travaux HT plafonnée à 15 000 €.

A noter que le Conseil Général interviendra aussi sur le bâtiment et ses abords dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2009 phase 1 pour un montant proposé de 34 574 €.

Au global, la subvention du Conseil Général pour ce projet s'élèvera à 49 574 €.

► RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit, à travers ce projet, de développer un commerce attractif au sein de la commune de Castelmayran permettant à la fois aux habitants retraités ou ayant des difficultés de déplacement, d'effectuer leurs courses au village (20 % de la population) et pour les résidants travaillant hors village, de faire des courses dites de « dépannage ponctuel ».

L'activité « tabac, journaux, café » permettrait quant à elle de créer un véritable lien social dans un nouveau quartier urbanisé.

A noter que dans cette « future zone commerciale » est envisagée l'installation d'un kinésithérapeute, d'un médecin généraliste et à terme une pharmacie.

Une étude de faisabilité très exhaustive a été menée par la Chambre de Commerce et d'industrie concluant à la viabilité du projet sous certaines réserves, réserves prises en compte par la commune (montant modéré du loyer, signalétique pour ce nouveau commerce depuis la route départementale, effort pour l'implantation rapide des professionnels de santé alentour).

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que la création de ce multi-services est un projet essentiel pour le développement harmonieux du village,
- que ce projet figure dans le contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne
- propose d'accorder à la commune de CASTELMAYRAN une subvention d'un montant de **15 000 €** pour la création d'un Multi-Services rural.



3 – EQUIPEMENT DU RESTAURANT « L'OUSTAL » SUR LA COMMUNE DE PUYLAROQUE

► LES RAISONS

La commune de Puylaroque est propriétaire d'un local qu'elle a souhaité aménager en restaurant. Ce bâtiment, situé au centre du village, était depuis fort longtemps fermé et son aspect délabré donnait une mauvaise image du centre bourg. La commune a donc décidé de rénover ce bâtiment afin d'y installer un restaurant. La qualité de la rénovation associée au cachet de cette bâtisse et à l'équipement professionnel ont su séduire un couple de restaurateurs.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

La création d'un restaurant proposant une cuisine à partir de produits frais et haut de gamme a pour but de valoriser l'attractivité touristique de la commune de Puylaroque tant pour les repas familiaux que pour les repas d'affaires. Fonctionnant toute l'année, avec un pic lors des périodes estivales, ce restaurant qui offre des prestations de qualité (terrasse climatisée notamment), a aussi redynamisé le centre bourg de cette commune.

Ce résultat a été possible grâce à l'implication de la commune qui a pris à sa charge les dotations en matériel d'équipement de la cuisine du restaurant.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il est porté par la commune de Puylaroque,
- il est inscrit à la maquette du Pays Midi Quercy ,
- les gérants sont identifiés et leurs compétences reconnues.

La maquette de financement du Pays Midi Quercy (année 2) a été validée par la Commission Permanente du Conseil Général en février 2006.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût de l'opération, en ce qui concerne l'équipement de la cuisine du restaurant, s'élève 57 835,63 € HT, réparti de la façon suivante :

Désignation des acquisitions	MONTANT H.T.
Matériel de Cuisine	57 835,63 €
TOTAL H.T.	57 835,63 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Il s'établit comme suit :

Commune de Puylaroque	47 135,63 €
Conseil Général de Tarn-et-Garonne Politique Économique	10 700,00 €
TOTAL	57 835,63 €

(A noter un financement à hauteur de 10 700 euros conformément à la politique économique du Conseil Général en vigueur au moment du dépôt du dossier soit avant la DM2 de 2007.)

► RESULTATS ATTENDUS

Le restaurant « L'Oustal », situé en plein coeur du village, accueille tout au long de l'été de nombreux touristes. Ces derniers restent ensuite sur la commune pour visiter, ce qui a des répercussions intéressantes pour les autres commerces locaux ainsi que pour les producteurs. En effet la réalisation des plats par le Chef Cuisinier se fait sur la base de produits locaux ce que la restauratrice ne manque pas de préciser à ses clients.

La commune se positionne comme un village pittoresque qui profite de la proximité du chemin de Compostelle et la municipalité a souhaité soutenir un projet permettant de dynamiser l'attractivité du village. Ce restaurant, bénéficie d'une très bonne publicité de « bouche à oreille » et est reconnu comme un établissement de qualité par les professionnels du tourisme. Sa fréquentation régulière répond aux attentes du Conseil Municipal.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que ce projet est important dans le cadre de l'attractivité de la commune de Puylaroque,
- que ce projet est inscrit au titre du contrat de Pays Midi Quercy,
- propose d'accorder à la commune de PUYLAROQUE une subvention d'un montant de **10 700 €** pour des travaux et l'équipement du restaurant « L'Oustal ».

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur les subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 2041414, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2009	75 000,00 €
Engagement 2009	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	38 753,00 €
Disponible	36 247,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 16 avril 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :
 - 13 053 € à la commune de VILLEMADÉ pour les travaux à la boulangerie,
 - 15 000 € à la commune de CASTELMAYRAN pour la création d'un multi-services rural (*projet inscrit dans le contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne*),
 - 10 700 € à la commune de PUYLAROQUE pour l'équipement du restaurant « L'Oustal » (*projet inscrit dans le contrat de Pays Midi-Quercy*).
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041414, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,